

Province de Québec  
M.R.C. de Pierre-De Saurel  
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 8 avril 2024, à compter de 20h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Georges Forcier, Éric Tessier, Pierre Provost et les conseillères Mesdames Karine Descheneaux et Mélanie Parenteau.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution 2024-04-035**

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Georges Forcier,  
Et appuyée par Mélanie Parenteau,  
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance ordinaire du 4 mars 2024
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 4.1 Présentation et adoption des états financiers 2022
  - 4.2 Comptes à payer
  - 4.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2023
  - 4.4 Augmentation des frais d'entretien ménager 2024
  - 4.5 Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 1) afin de diminuer la concentration en trihalométhanes dans le réseau d'aqueduc
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1 Rapport du comité
  - 9.2 Signataires entente Club de l'Âge d'or de Saint-David
- 10. SUJETS DIVERS**
  - 10.1 Semaine du don d'organes et de tissus 2024
  - 10.2 Ajustement matricule 5795-29-3099
  - 10.3 Appui FCM-FQM – Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
  - 10.4 Appui Municipalité Upton – Révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Séance ordinaire du 4 mars 2024**

##### **Résolution 2024-04-036**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Karine Descheneaux,  
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 4 mars 2024.

### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

#### **4.1 Présentation et adoption des états financiers 2022**

##### **Résolution 2024-04-037**

Attendu les états financiers de la Municipalité pour l'année 2022, préalablement présentés aux élus par la Danny Coderre, CPA inc qui a procédé à la vérification externe.

Sur proposition de Jean Beaubien,  
Appuyée par Georges Forcier,  
Il est résolu, à l'unanimité,

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella adopte les états financiers annuels pour 2022 tel que présentés et déposés.

Que la Municipalité autorise la directrice-générale et greffière-trésorière à les attester et qu'elle transmette l'information demandée auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

#### **4.2 Comptes à payer**

##### **Résolution 2024-04-038**

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Jean Beaubien,  
Il est résolu unanimement

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 30 072,64 \$.

#### **4.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2023**

##### **Résolution 2024-04-039**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé une compensation de 67 324\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Pierre Provost,  
il est résolu, à l'unanimité,

Que la municipalité de Saint-Gérard-Majella informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **4.5 Augmentation des frais d'entretien ménager au 1<sup>er</sup> avril 2024**

##### **Résolution 2024-04-040**

Attendu l'avis d'augmentation reçue sur la facture d'entretien ProSin du 1<sup>er</sup> mars 2024;

Attendu que l'augmentation de 7,50\$ plus taxes par mois entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024;

Attendu que le coût mensuel sera désormais de 495,00 \$ plus taxes applicables;

Sur proposition de Jean Beaubien,  
Appuyée par Mélanie Parenteau,  
il est résolu, à l'unanimité,

Que le Conseil municipal accepte l'augmentation des frais mensuels d'entretien ménager au 1<sup>er</sup> avril 2024.

#### **4.5 Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 1) afin de diminuer la concentration en trihalométhanes dans le réseau d'aqueduc**

##### **Résolution 2024-04-041**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

En conséquence,

Il est proposé par Karine Descheneaux,  
Appuyé par Jean Beaubien,  
Et résolu à l'unanimité,

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ses travaux ;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

Que la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023 :

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50% de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1) ;

Que le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet1).

## **5. TRAVAUX PUBLICS**

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 Rapport du comité**

L'activité de distribution d'arbres et de compost aura lieu le samedi 18 mai 2024 de 9h30 à 11h30.

### **9.2 Signataires entente Club de l'Âge d'or de Saint-David**

#### **Résolution 2024-04-042**

Il est proposé par Jean Beaubien,  
Appuyé par Georges Forcier,  
Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil autorise la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente relative au Club de l'Âge d'or de Saint-David.

## **10. SUJETS DIVERS**

### **10.1 Semaine du don d'organes et de tissus 2024**

#### **Résolution 2024-04-043**

Considérant que Transplant Québec met sur pied, chaque année, une campagne de sensibilisation au don d'organes et de tissus;

Considérant que Transplant Québec fournit une boîte à outils virtuelle pour soutenir les efforts de communications sur le don d'organes et de tissus;

En conséquence,

Sur proposition de Mélanie Parenteau,  
Appuyée par Georges Forcier,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella appuie l'organisme Transplant Québec dans ses efforts de sensibilisation pendant la semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024.

## **10.2 Ajustement de taxes matricule 5795-29-3099**

### **Résolution 2024-04-044**

Considérant qu'une demande d'ajustement de taxes a été déposée pour la propriété portant le numéro de matricule 5795-29-3099;

Considérant qu'un permis avait été émis en 2020 pour retirer les biens immobiliers qui étaient situés sur le terrain;

Considérant la résolution numéro 2019-11-124;

Considérant que les propriétaires avaient fait les démarches nécessaires et à temps en 2020, et que malgré cela les informations n'avaient pas été transmises aux évaluateurs agréés afin d'appliquer les modifications au rôle d'évaluation;

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 les propriétaires sont taxés pour la valeur d'un bien immobilier qui n'est plus sur le terrain;

Sur proposition de Mélanie Parenteau,  
Appuyée par Georges Forcier,  
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal autorise l'ajustement de taxes au montant de 1 196,30 \$ pour la propriété ayant le matricule 5795-29-3099.

## **10.3 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique (Appui FCM-FQM)**

### **Résolution 2024-04-045**

Attendu que, le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Attendu que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Attendu que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

Attendu que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

Attendu que, l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Attendu que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Attendu que, les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans

le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Attendu que, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un

mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

En conséquence,

Il est proposé par Éric Tessier,  
Appuyé par Karine Descheneaux  
et résolu à l'unanimité,

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

#### **10.4 Appui Municipalité Upton – Révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec**

##### **Résolution 2024-04-046**

Considérant qu'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

Considérant que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

Considérant que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec (SQ) ;

Considérant que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

Considérant que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

Considérant que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella reconnaît également l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la Loi sur la fiscalité municipale en ce qui concerne les services de police;

En conséquence,

Il est proposé par Georges Forcier,  
Appuyé par Pierre Provost,  
Et résolu à l'unanimité,

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella appuie la Municipalité d'Upton en demandant au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux instances suivantes:

- Au ministère des Affaires municipales (MAMH);
- Au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- À la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- Au député de Saint-Hyacinthe, M Simon—Pierre Tremblay;
- À la MRC d'Acton Vale;
- À l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- À la fédération des municipalités du Québec (FQM);
- Au député de Richelieu, M Jean-Bernard Émond.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution 2024-04-047**

Sur proposition de Jean Beaubien,  
Appuyée par Éric Tessier,  
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h42

---

Marie Léveillé  
Mairesse

---

Manon Blanchette  
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

**Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2024. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024.**